Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'AUSSEVIELLE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 064-216400804-20260330-AR_16_2026-AI

Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n°16/2026

ARRETE DU MAIRE POUR LA DELEGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la commune d'AUSSEVIELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 nommant Madame Sandrine DUBUC en qualité de Conseillère Municipale,

Considérant qu'il appartient au Maire de s'entourer de collaborateurs élus pour assurer la bonne gestion des affaires de la commune, notamment la volonté de la municipalité de dynamiser la vie du village, de préserver les traditions locales et de favoriser la convivialité entre les habitants ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Madame Sandrine DUBUC, Conseillère Municipale, reçoit délégation en matière d'Animations et de Fêtes du Village.

Organisation des fêtes traditionnelles et saisonnières

- Festivités annuelles : Piloter l'organisation des moments forts du village (fête patronale, 14 juillet, fête de la musique, fête des voisins, fêtes de fin d'année, ...).
- Décorations : Superviser l'embellissement festif du village, notamment les illuminations de fin d'année et le fleurissement thématique lors des événements.

Coordination avec le Comité des Fêtes et les associations

- Lien associatif : Être l'interlocutrice privilégiée du Comité des Fêtes et des associations organisatrices d'événements pour coordonner le calendrier des manifestations et éviter les doublons.
- Logistique de proximité : Centraliser les besoins en matériel (tables, chaises, barnums, raccordements électriques) pour les animations se déroulant sur la place du village ou dans les salles communales.

Animation du cœur de village

- Nouvelles initiatives : Proposer et mettre en œuvre de nouvelles animations visant à créer du lien entre les anciens et les nouveaux arrivants (accueil des nouveaux habitants, apéritifs de quartier).

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 064-216400804-20260330-AR_16_2026-AI

Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n°16/2026

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'AUSSEVIELLE

Article 2 : Limites de la délégation

La présente délégation est une délégation de fonctions. Madame Sandrine DUBUC n'a pas délégation de signature. Les actes administratifs découlant de ces missions restent signés par le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation de signature à cet effet.

Article 3 :

Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :
A l'intéressée,
Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques,

Fait à AUSSEVIELLE, le 30 mars 2026

Le Maire,



David ANDRÉ